



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 novembre 2021

**PRESENTS:** MM. MUFFAT SOPHIE, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, CAVET Carole, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoit, VALDENNAIRE Bernard, VANSCHÉEUWYCK Marie-Ange.

**SECRETAIRE DE SÉANCE:** VALDENNAIRE Bernard.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2021 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. FINANCES**

#### **2.1. Admissions en non-valeur :**

Après avoir épuisé toutes les voies de recours, le Trésor Public constate l'irrecouvrabilité de créances.

#### **2.2. Provisions pour créances douteuses :**

La constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire. Afin de constituer la provision, il est proposé d'appliquer un pourcentage sur chaque créance d'autant plus élevé que la créance est ancienne.

### **3. EAU / ASSAINISSEMENT : RPQS**

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) est un document produit tous les ans par le service d'eau et d'assainissement de la commune pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce document devient public dès lors qu'il a été validé par le conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider ce document établi, en lien avec le SIVU de la vallée d'Aulps, avec les données de l'année 2020.

Chaque année, la commune travaille à l'amélioration du réseau pour éviter les pertes.

Les rapports sont approuvés à la majorité (avec une abstention).

### **4. URBANISME**

#### **4.1. PLUi-H :**

Le projet de PLUi-H peut être assorti d'observations ou de propositions par la commune afin d'apporter des ajustements, oublis ou rectifications qui ne seraient pas de nature à remettre en cause l'économie générale du projet arrêté.

Madame le Maire présente la liste des observations ou propositions susceptibles d'être portées à la connaissance de la Communauté de Communes du Haut Chablais :

- Erreur de numéro d'emplacement réservé (164 au lieu de 167) ;
- Périmètre de l'OAP paysagère du Col plus petite que prévue ;
- Zone du moulin à classer en UE (et non Ne comme dans le document actuel) ;
- Parcelle A 4389 Route du Plan dans la zone UC ;
- Parcelles A 2332 et 3325 Route du Col dans la zone UH ;
- Trame Verte au Couard d'Amont.

La délibération portant sur ces remarques est approuvée à l'unanimité.

#### 4.2. Examen des dossiers en cours

PC M et Mme COCQUEREL	Chemin de l'Eau	Annexe à l'habitation	Annulé le 28/10/21
PC M GRIETENS	Le Couard	Aménagement chalet	En cours d'instruction
PC Mme DE MONTFORT	Route des Nants	Aménagement extérieur	En cours d'instruction
PC M SECHAUD	Route de la Mérive	Agrandissement sous-sol	En cours d'instruction
PC SCCV LE PLAN DAMONT	Route des Etovés	Construction chalet	En cours d'instruction
DP Commune	Chemin des Praz	Création réservoir d'eau	Accordé le 4/11/21
DP M GEROUDET	Route de la Plata	Aménagement terrain	En cours d'instruction
DP M ECOEUR	Chemin de la Marée dessus	Modification façade	En cours d'instruction

### 5. QUESTIONS DIVERSES

#### 5.1. Déneigement des voies privées

Madame la maire fait lecture de la pétition des administrés de la route des Etovés et de la route des Nants et demande si le conseil souhaite revoir la décision prise lors du précédent conseil de ne plus déneiger les routes privées.

La décision de revenir sur le précédent vote est rejetée.

#### 5.2. Vente de terrains

- Le nouvel acquéreur de la maison d'Anne Marie GEROUDET située route des Etovés souhaite acheter un bout de terrain de 33,94 m<sup>2</sup> situé à l'arrière de la propriété sur l'ancienne route. Le conseil propose de le vendre au prix de 120€/m<sup>2</sup> avec une servitude de passage.
- Mr HASSELIN souhaite renégocier le prix de la parcelle communale A 1911 située en zone rouge proposée à 4€/m<sup>2</sup> par la commune. Il propose 2.52€/m<sup>2</sup>. Madame le Maire propose de fixer le prix à 3,3/m<sup>2</sup>.
- Mr et Mme ROBIN souhaitent acheter une partie de la parcelle C 203 représentant 520 m<sup>2</sup> jouxtant leur propriété. Le Conseil propose de vendre la parcelle à 5€/m<sup>2</sup>.

#### 5.3. Location de l'appartement Le Barancly

Il est proposé de mettre à la location pour la saison hivernale le logement Le Barancly à un tour opérateur pour le logement de son personnel au prix mensuel de 1 350 € toutes charges comprises.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### 5.4. Aménagement du Col de l'Ancrenaz

Il est présenté une nouvelle réflexion sur l'aménagement du Col de l'Ancrenaz dans le cadre d'un développement du patrimoine naturel en lien avec le Contrat des Espaces Valléens mené par la CCHC.

#### 5.5. Panier des anciens

Les paniers sont répartis entre les conseillers pour effectuer la livraison à leur domicile.

Prochain conseil municipal : **Lundi 13 décembre 2021 à 19h00.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.

Le Maire,  
Sophie MUFFAT

